



REGROUPEMENT
LES SAGES-FEMMES DU QUÉBEC

LES SAGES-FEMMES RÉPONDENT AUX PROPOS INCOMPLETS ET INEXACTS DU FM 93,3

(Montréal, le 29 avril 2016) – Le Regroupement Les Sages-femmes du Québec (RSFQ) tient à rectifier l'information incomplète et erronée qui est diffusée par la station de radio de Québec FM 93,3 depuis un certain temps concernant plusieurs aspects du travail des sages-femmes, notamment ceux qui touchent leur rémunération et le coût d'un accouchement.

Salaires

« Un journaliste s'insurge que 15 sages-femmes aient gagné plus de 100 000 \$ en 2015. Or, il aurait dû tenir compte du fait que parmi ces sages-femmes, se trouvent celles qui sont au maximum de l'échelle, donc en fin de carrière ainsi que des responsables de services de sage-femme, dont le salaire est plus important compte tenu de leurs responsabilités de coordination des services. »

La présidente du RSFQ ajoute que ces sages-femmes peuvent avoir touché des primes – et non des bonus – qui ont été dûment négociées. On peut à ce titre citer le forfait pour la garde et les horaires défavorables (une garde à temps complet étant habituellement de 10 jours sur 14, 24/24), et la prime d'éloignement pour le Grand Nord. Ces primes se situent d'ailleurs en deçà de ce que la majorité des professionnel-les du réseau de la santé touchent en la matière. « Les sages-femmes ont un salaire similaire à celui d'une infirmière. Or, le niveau de responsabilités est semblable à celui d'un médecin de famille qui assiste des accouchements. La différence est que l'accouchement sous la responsabilité d'une sage-femme ne requiert aucun autre professionnel-le à rémunérer : pas d'infirmière, pas d'inhalothérapeute, pas d'anesthésiste, ni de médecin ou de pédiatre. La sage-femme est compétente et certifiée pour gérer les urgences obstétricales ainsi que la réanimation néonatale avancée. C'est pourquoi seules deux sages-femmes sont requises à la naissance du bébé », renchérit Claudia Faille.

Le cas relaté par le journaliste d'une sage-femme qui aurait gagné 194 000 \$ en une année incluant les primes et les heures supplémentaires est rarissime. Il s'explique par la rétroactivité salariale versée à la suite de la dernière négociation et par les conditions particulières des sages-femmes œuvrant dans le Grand Nord.

Erreurs de fait sur le nombre d'accouchements

Les sages-femmes ont participé à un exercice de reddition avec le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) démontrant qu'une sage-femme à temps complet assure 40 suivis globaux de maternité. Celle-ci effectue le suivi prénatal, est présente auprès de la mère durant tout l'accouchement et s'occupe du suivi post-natal de la mère et du nouveau-né, jusqu'à six semaines. « Il est farfelu de prétendre qu'une sage-femme à temps complet réalise 22 accouchements par année. C'est de la désinformation », s'exclame-t-elle.

Et elle conclut en répliquant au questionnement de l'animateur sur la sécurité. « Nous n'avons plus à démontrer la sécurité d'un accouchement accompagné par une sage-femme. Il n'y a qu'à regarder la littérature scientifique et les rapports émis au cours des dernières années, notamment par le ministère. Ceux-ci soulignent l'importance d'augmenter le nombre de sages-femmes, entre autres pour diminuer les taux d'interventions obstétricales. C'est sans parler des nombreux bénéfices d'un suivi par une sage-femme pour les femmes et les nouveau-nés. Les sages-femmes dispensent des services essentiels de première ligne en périnatalité et ont toute leur raison d'être dans le réseau public de santé », conclut Claudia Faille.

- 30 -

Renseignements :

Ariane Gagné

Conseillère aux communications

Cell. : 514 349-1300